

La Gazette de SERQUEUX

Informations & projets municipaux / Numéro 103 / Mai 2021

Rédaction et administration : 1, place de l'église 52400 SERQUEUX

Le mot du Maire :

En ce début de trimestre nous avons clôturé le budget 2020. Le budget général présente un excédent de 21 609,43 € en investissement et un excédent de fonctionnement de 239 378,66 €.

Quant au service Eau, il présente un excédent de 266 589,30 € en investissement et un excédent de fonctionnement de 37 930,46 €. €

Pour 2021, le budget général s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 637 598,66 € et en dépenses et recettes d'investissement à 248 050 €. Le budget du service d'eau s'équilibre quant à lui à 81 976,06 € en dépenses et recettes de fonctionnement et en investissement à 1 510 691,51 €.

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le nouveau financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Le taux départemental s'élève à 23,94 % et le taux communal à 17,50 %, le nouveau taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 41,44 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de la taxe d'habitation « perdu » et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale « attribué ».

Pour 2021 les taux seront donc les suivants :

- taxe foncière sur le bâti : 41,44 %

- taxe foncière sur le non bâti : 15,52 %

Concernant les festivités du 14 Juillet, nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de savoir si elles pourront se tenir et dans l'affirmative sous quelles conditions. Nous espérons au moins pouvoir tirer le feu d'artifice pour célébrer notre fête nationale.

Christelle Claude

Permanence du maire

Si vous souhaitez me rencontrer, je suis présente à la mairie les lundi, mardi et vendredi de 14 h à 18 h. Vous pouvez également prendre rendez-vous au 03.25.90.05.45.

Vous avez aussi la possibilité de vous adresser aux adjoints et conseillers.

Information et communication

Le site internet de la commune www.serqueux52.fr fonctionne et est mis à jour régulièrement.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement et surtout en cette période où nous faisons paraître les informations locales et préfectorales.

Etat Civil

Décès de Francis HENRY le 13 février
de Monique BRIOT le 19 février



Cérémonie du 8 mai

En raison de la crise sanitaire seuls les conseillers municipaux célébreront cette cérémonie à 11 h 15 au monument aux Morts par le dépôt d'une gerbe et la lecture du discours officiel.

Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales se dérouleront simultanément le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin. Le lieu des bureaux de vote sera communiqué en temps et en heure en fonction des mesures sanitaires à respecter.

Personnel

Entré à la commune en 2016, Florian BOITEUX est muté à compter du 1er Mai 2021 au Conseil départemental de la Haute-Marne.

Le contrat à durée déterminée d'Adrien THIERY a été renouvelé pour une période de six mois à compter du 7 mars 2021.

Serqueux à travers l'histoire : les biens du prieuré

Un acte du 3 janvier 1775, déposé aux Archives Nationales, dénombre les biens du prieuré Notre Dame de Serqueux. Le prieur de l'époque, François Joseph Bérardier de Bataut, occupa cette charge de 1766 à 1791. Son nom apparaît sur la grosse cloche nommée Blaise, baptisée en 1788.

L'abbé Bérardier était parisien, érudit, ayant étudié la théologie, professeur de rhétorique au Collège du Plessis (qui fut plus tard réuni à la Sorbonne), auteur d'ouvrages reconnus. Le prieuré lui avait été confié par la procédure appelée « commende ». En tant que « commendataire » il percevait les fruits de ce « bénéfice » sans être tenu de résider à Serqueux, mais devant assurer les charges attachées au prieuré y compris entretien et réparations.

Ayant droit de haute, moyenne et basse justice sur les héritages appartenant au prieuré et en dépendant, il était en cette qualité seigneur spirituel et temporel de Serqueux, Arnoncourt et Isches en partie.

Parmi les biens énumérés citons l'église, la maison prieurale et sa cour tenant à l'église, les jardins potager et fruitier entourés de murs, le pré en bas du jardin, le pré du Châtelet (près de la Motte) dont la jouissance est accordée au curé de Serqueux qui peut aussi profiter de la vigne « du prieur » (située aux Grandes Vignes elle devint la vigne « du curé ») et du champ attenant.

Également : le pré du Moulin Jean (tenant à Antoine Horiot), et aussi une vigne en franche terre, le moulin Martinet et ses bâtiments avec un petit jardin potager et un pré, des champs relaissés (sic) au meunier situés au Pied de la Combelle (joignant Joseph Geoffroy), au Gros Buisson (joignant François Bresson), au Valleroy (tenant à Jean-Baptiste Baude) et à la Pie des Bolaux (tenant au sieur Groslevin).

Au total près de 3 hectares de vignes et 13 hectares en prés et champs, exprimés en mesures de l'époque (ouvrées et arpents).

Sont mentionnées enfin des terres et maisons dont l'abbé Bérardier dit « n'avoir pas encore une connaissance parfaite » : maisons dont une dite « la maison forte », jardins, vignes en franche terre et aux Grandes Vignes, un pressoir, un four, des terres et vignes cultivées par les religieux de Morimond. Ces derniers biens, selon le prieur, auraient été mentionnés dans les anciens titres de la seigneurie, mais dont il dit ne pas jouir. Ceci mérite d'être éclairci !

Cet aveu et dénombrement inclut aussi des possessions à Isches. Il fut lu devant les habitants de Serqueux à trois reprises en avril 1775 par Pierre Loizelot huissier en la mairie royale, à l'issue des messes dominicales. Puis deux mois plus tard l'acte fut aussi publié à l'audience de la Justice de Serqueux, le sieur Bertaut étant son greffier.

On peut être surpris que le prieur de Serqueux ait été un abbé parisien, universitaire et écrivain. Mais telle était la logique du régime de la « commende » qui, de plus, voulait que le prieur rendit hommage à Sa Majesté tel un vassal auprès de son suzerain ; ce qu'il fit notamment le 18 octobre 1773.

Francis Collin

Réseau d'eau

Depuis le mois de janvier, nous sommes entrés dans la 2ème phase des travaux, laquelle se passe sans problème particulier. Les essais de pression ont été réalisés et sont conformes.



Reste à finaliser la rue Dessous l'Eglise. Cette phase terminée, il sera procédé au branchement des compteurs des particuliers puis à la réfection de la route.

Château d'eau : après avoir été étudiés par la commission de l'eau, les différents devis pour le remplacement du filtre au château d'eau ont été présentés en conseil municipal. Au final, c'est le devis de la société VEOLIA qui a été retenu pour un montant total de 93 951,00 € HT. Filtre, surpresseur d'air de lavage, vanne automatique, équipement de désinfection, armoire électrique seront remplacés et une automatisation des cycles de lavage et un turbidimètre seront installés. Des demandes de subvention auprès des différents organismes (Fond départemental pour l'environnement, GIP etc) sont sollicitées.

Captage La Vigne du Chat : le périmètre de protection du captage a été réalisé par la mise en place d'une clôture et d'un portail. Merci à David, Emmanuel et Nino Bellorti d'avoir apporté leur aide à Raphaël et Adrien Thiery.

J'en profite ici pour préciser que David Bellorti, 1er adjoint, apporte gracieusement son aide pour des travaux communaux et utilise son matériel professionnel sans contrepartie financière. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, la commune ne le sollicitera jamais durant son mandat en qualité d'artisan maçon pour des travaux rémunérés.

Distribution des colis aux Aînés

Faute de pouvoir se réunir cette année pour le traditionnel repas des aînés, nous avons choisi de leur offrir un sac gourmand composé uniquement de produits issus des commerces locaux. En 2021, notre village compte 109 habitants âgés de 70 ans et plus. C'est donc soixante-cinq colis qui ont été préparés : 35 à destination des couples et 30 pour les personnes seules. La distribution a été effectuée par les élus. Un grand nombre d'entre eux nous a chaleureusement remerciés par l'envoi de carte, courriel etc. Souhaitons qu'en 2022, nous pourrions tous les retrouver autour d'une bonne table.

Opération bons d'achat

L'opération bons d'achats « Je consomme local » diligentée par la communauté de communes des Savoir-Faire a connu un réel succès puisque celle-ci a reçu 9 150 bons pour remboursement. Félicitations aux Sarcophagiens qui arrivent dans le peloton de tête des villages : 75 % des bons distribués ont été utilisés.

Bâtiments

Les deux toits des préaux dans la cour de l'école, qui étaient en mauvais état, ont été rénovés par les employés communaux : changement des tuiles pour le plus abîmé (offertes par David Bellorti), nettoyage des autres tuiles, chevrons et zinguerie neufs et réfection d'une partie de mur.

Nettoyage du toit du local situé rue Dessous l'Eglise.

Salle des fêtes : l'Etat proposant actuellement des aides spéciales pour la rénovation énergétique, il a été décidé du changement de l'ensemble des menuiseries (fenêtres et portes) ainsi qu'un ravalement de façade : les devis d'un montant total de 19 228.98 € HT ont été validés en conseil municipal et les subventions demandées.

Les rideaux actuels seront également remplacés par des rideaux ignifugés pour être en conformité avec la sécurité.

Maison forestière : le logement est vacant depuis le 15 avril et ne sera pas reloué en l'état. L'ensemble des conseillers s'est rendu sur place pour faire un état des lieux afin d'envisager sa réhabilitation. Les travaux de remplacement des fenêtres et portes sont lancés.

Cimetière : réfection complète de l'abri par les employés communaux : changement des tuiles (offertes par David Bellorti), des chevrons, mise en place d'un chéneau et d'une nouvelle porte.

La réfection de la descente pour accéder au robinet d'eau est en prévision ainsi que l'installation d'une rampe.

Travaux forestiers et bois

Le devis de Eric Mathieu pour un montant de 12 806,42 € a été retenu par le conseil municipal du 15 mars pour effectuer les travaux forestiers :

Parcelle 6 : dégagement manuel des plantations – Parcelles 25 et 26 : entretien de cloisonnement sylvicole et dégagement manuel de régénérations naturelles – Parcelles 27, 76 et 86 : entretien de cloisonnement d'exploitation – Parcelles 61, 68, 69, 70, 71, 76, 87, 88, 89 et 90 : création de parcellaire. En ce qui concerne le montant de la vente des bois pour 2021, les prévisions nous font espérer une recette dépassant les 100 000 €.



Civisme

A toutes les personnes qui vont au cimetière, il est rappelé de veiller à bien déposer les déchets verts et les autres détritifs dans les poubelles

correspondantes. D'autre part ces dernières sont exclusivement réservées aux déchets du cimetière et il est fort regrettable que les employés communaux y retrouvent des déchets ménagers personnels.



En ce qui concerne les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, ils ne doivent pas être cause de gêne pour le voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h 00.

Aux propriétaires de chiens : il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. "Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.



Encombrants

Les objets uniquement métalliques seront ramassés le jeudi 27 mai par madame Humbert.



BON PRINTEMPS 2021